

## La chouannerie sous la Restauration : l'affaire Le Guével

Cette curieuse affaire qui défraya la chronique en Bretagne au temps du ministère Decazes, a déjà retenu l'attention : Marc Le Berre, dans une étude fort circonstanciée parue en 1945 (1) a cru y découvrir une résurgence de la chouannerie sous la Restauration en Bretagne. M. Le Falher n'y attache cependant que peu d'importance (2) il croit davantage à une série d'escroqueries qu'à une véritable machination politique. Par contre, M. J. Mouchet (3) n'exclut pas cette dernière hypothèse. La correspondance politique de la préfecture du Morbihan ne lui a pas échappé. Il souligne l'attitude instable et suspecte de l'ancien chouan ainsi que les rapports qu'il avait entretenus précédemment avec les milieux libéraux lorientais : il relève le mécontentement du préfet Chazelles, lorsqu'une décision de relâche sera prise deux ans plus tard à l'égard de l'inculpé par le directeur de la Police Royale, Franchet d'Esperey. « Son crime » explique Chazelles « fut de forger une *prétendue conspiration* dans laquelle il impliquait toutes les personnes les plus respectables de mon département et à l'aide de laquelle il espérait exciter une révolte dans les campagnes du Morbihan contre le gouvernement du Roi avec (la complicité) des hommes, même dont la célébrité s'était acquise ici dans la défense de la Légitimité ».

Cette appréciation extrêmement sévère mérite de retenir l'attention. L'arrestation à la même époque de l'ancien chouan Billard de Vaux, lequel avait joué dans le Maine un rôle aussi trouble que Le Guével dans le Morbihan, ne devait-elle pas entraîner plus tard la révocation du procureur du Roi qui avait requis contre lui devant la Cour de Laval ? En présence d'une affaire aussi scabreuse, le doute demeure en effet permis. Fortuné Le Guével était-il vraiment, comme on l'a caricaturé, un simple agent des ultra ? D'aucuns seraient tentés de voir en lui aujourd'hui un autonomiste breton avant la lettre, voire un agent révolutionnaire exploitant, de concert avec les libéraux, le

---

(1) La chouannerie bretonne et la Restauration (Pub. in *Mémoires Association Bretonne* t. CIV, 1944-45, p. 19 à 62).

(2) *Monographies chouannes* (le Royaume de Bignan), (Paris, Champion, 1911, 2<sup>e</sup> série).

(3) L'esprit public sous la Restauration (*Ann. de Bret.*, 1938, p. 89 à 181).

mécontentement parfois légitime des royalistes fidèles. Voilà une hypothèse qui tenterait à l'heure actuelle un scénariste à succès, familier de l'intrigue et du suspens. Un mystique égaré ou un simple mécontent ? Peut-être les deux à la fois. C'est ici qu'une troisième piste ne paraît pas avoir retenu suffisamment l'attention. L'inculpé n'aurait-il pas reçu de la police secrète de Decazes mission de compromettre, en les provoquant les chefs de l'opposition de droite ? Se serait-il finalement pris à son propre jeu ?

M. Mouchet ne se prononce pas. Comme M. Le Berre, il voit dans cette affaire un élément révélateur de l'attitude d'une bonne partie des anciens chefs de l'Ouest à cette époque. Les personnalités mises en cause officiellement par Le Guével n'avaient-elles pas joué un rôle de premier plan dans la pacification consécutive au soulèvement des Cent Jours en Bretagne ? C'était grâce à leur attitude énergique et habile que la petite armée regroupée dans le Morbihan sous la conduite de Sol de Grisolles avait pu être dispersée assez rapidement, à la suite de leur intervention que notre pays était finalement rentré en grâce auprès des Alliés et que leur occupation en Bretagne avait été limitée et singulièrement raccourcie (4). « Puisque nous avions si courageusement protesté contre l'Usurpateur des Cent Jours, nous ne voyions pas pourquoi ces puissances armées contre lui seul auraient traité en région conquise un pays qui avait su maintenir fièrement son indépendance ». Cette réflexion d'Alexis Rio, l'auteur de la « Petite Chouannerie » nous permet de mesurer le climat qui régnait encore en Bretagne, trois ans plus tard, alors que les troupes étrangères s'apprétaient seulement à quitter le sol français.

Les suspicions du gouvernement royal d'alors contre ces anciens partisans étaient elles aussi justifiées qu'une certaine presse libérale et jacobine le laissait entendre ? Certes, il s'en fallait de beaucoup que toutes les armes anglaises débarquées au début de juillet 1815 à Locmariaquer et à Billiers, demeurées inutilisées après la défaite de Waterloo, aient été retirées des mains des anciens chouans. Ces derniers, fort résolus, avaient d'abord fait preuve, à l'image de certains résistants de la dernière Guerre lors de la Libération, de quelque indiscipline et les combats de ce côté de la Loire s'étaient prolongés plus longtemps qu'en Vendée. Cependant si les vexations et les intimidations de leur part avaient été nombreuses, les vengances sanglantes qui furent monnaie courante chez nous à cette époque, étaient demeurées l'exception. En Bretagne on ne signale point à cette époque de Terreur Blanche comme en Provence. Face à l'avance des troupes prussiennes d'occu-

(4) Roger Grand. La chouannerie de 1815 (les Cent Jours dans l'Ouest). Paris, Lib. Perrin, 1815, in-8°, 1942, 265 p. (pp. 251 à 256).

pation, les chefs chouans avaient fait preuve dans l'ensemble de fermeté et de patriotisme. Des consignes sévères leur ayant été données par La Bouexière et Guillemot, la plupart des combattants avaient regagné leurs foyers pour la moisson. Seuls quelques-uns de leurs chefs s'étaient vu réintégrer dans l'armée régulière avec une grande prudence et une réelle parcimonie. Sol de Grisolles avait été expédié à la garnison de Belle-Ile, Guillemot à celle de Lille, d'autres encore dans des places militaires éloignées de la Bretagne. Les plus méritants d'entre eux avaient dû se contenter de quelques décorations et de maigres pensions. Ils étaient placés sous la surveillance de la Gendarmerie Royale. Le climat devait changer à la fin de 1816, à la suite de la dissolution par Decazes de la Chambre Introuvable ou siégeaient nombre d'entre eux. Les plus résolus ne pouvaient que se méfier de la politique soupçonneuse du gouvernement royal à leur endroit : leur influence demeurait grande dans les campagnes où ils étaient demeurés en intelligence avec les combattants de 1815. La situation s'aggrava lorsqu'en juin 1818, la direction de la Garde Nationale sera retirée des mains du comte d'Artois, pour être mieux surveillée par le Ministère de l'Intérieur. Opposition politique certes, aiguisée par des propos parfois imprudents. Climat trouble, propice aux intrigues et aux provocations qui sera habilement exploité par les libéraux aux dépens de ceux que leurs adversaires ne tarderont pas à baptiser les « Ultra ». Parler de conspiration serait prêter à un dépit justifié une importance exagérée, travestir le caractère original et spontané que la chouannerie a revêtu chez nous à cette époque et occulter une attitude patriotique qui ne s'était jamais démentie dans notre pays.

Le régime restauré devait alors faire face à deux types d'opposition nettement contradictoires : celle de la bourgeoisie libérale frondeuse des villes d'une part, celle de la noblesse terrienne d'autre part. N'étaient-elles pas réunies à Lorient dans le salon de Marguerite Le Guével, tante du conspirateur ? Dès lors, il est permis de douter que nous soyons là en présence d'un complot purement royaliste et breton, comme avaient intérêt à le faire croire les jacobins et les libéraux de l'époque. Bien des indices nous inclinent à penser au contraire que la haute politique intérieure française n'y était point étrangère. C'est ici que la lecture attentive de certaines pages des Mémoires de Vitrolles nous a été précieuse (5), ainsi que celle du rapport circonstancié que M. Clausel de Coussergues, député de l'Aveyron, fit déposer le 12 août 1820 à la questure de la Chambre, avec le texte du projet d'accusation du premier ministre démissionnaire, au lendemain de l'assassinat du

---

(5) Mémoires de Vitrolles. Paris, Gallimard. 1950-52. Texte annoté par P. Farel.



duc de Berry (6). Aussi, avant de porter un jugement, reviendrons-nous sur les origines complexes de cette affaire en Bretagne et sa corrélation étroite avec celle connue sous le nom de « Conspiration du Bord de l'Eau » dont les arrière-plans policiers sont généralement méconnus.

\*

\*\*

Quelle était la situation dans le Morbihan en 1818? Les riches propriétaires fonciers n'abondent pas alors sur le pavé des villes bretonnes. A part quelques notables en vue, parlementaires ou officiers dans la Garde Nationale, la noblesse ne compte guère que des hobereaux souvent besogneux. Revenue de l'émigration, souvent dès la fin de l'Empire, il s'en faut qu'elle soit toujours rentrée dans l'intégralité de ses anciens domaines. Cherchant avant tout à placer ses fils au service du Roi, elle attend beaucoup sinon tout du gouvernement royal: on se jalouse peut-être, on n'abdique point ses prétentions, mais on se garde de conspirer contre un Trône que l'on critique certes, mais sur lequel on continue malgré tout à fonder ses espérances. A la différence de Vannes dont la population ne dépasse guère alors 6000 habitants, Lorient en possède 19.000 en 1818. Sa bourgeoisie commerçante et industrielle l'emporte de beaucoup en nombre et en influence sur l'aristocratie. Elle comprend outre quelques demi-soldes nostalgiques des médecins, des hommes de loi, des magistrats, un barreau, tout acquis aux idées libérales ou républicaines. Dans l'ensemble, les milieux du port, volontiers patriotes, jouissent d'une réputation assez flatteuse de tolérance réciproque. La Chambre Littéraire offre à ses familiers la lecture d'organes de tous les partis. Les défenseurs de la Charte l'emporte généralement. Ce sont eux qui unis aux jacobins impénitents éliront triomphalement en 1819 un ancien opposant de 1815 Villemain. La ville de Lorient n'avait-elle pas délégué en 1815 au Champ de Mai jurer l'acte additionnel aux Constitutions de l'Empire un certain Le Guével, ennemi convaincu de la monarchie? Quelle parenté avec notre héros fortuné Le Guével? Nous l'ignorons. Nous savons en effet peu de choses de sa jeunesse, si ce n'est qu'engagé dans la Marine impériale, il avait été cassé de son grade de lieutenant de vaisseau en 1807. Cet homme, alors âgé d'une quarantaine d'années n'était pas un ancien chouan. Il n'avait offert que tardivement ses services aux chefs royalistes. Aide Major de l'Armée du Roi en Bretagne sous les Cent Jours, nous le retrouvons en 1815 employé aux bureaux de M. de Viomesnil, dirigeant la 13<sup>e</sup> Division à Rennes. Licencié à la Seconde Restauration il en avait conçu sans doute quelque

(6) *Projet de la proposition d'accusation contre M. le duc Decazes, pair de France...* 3<sup>e</sup> édition, augmentée d'une réponse à l'écrit de M. le comte d'Argout... (Paris, J.-G. Dentu, Impr. Lib. 1820, 411 p. in-8°).

dépit. Il vivait depuis lors dans une situation voisine de la misère. Sa mère n'ayant pas voulu couvrir ses dettes, il était revenu à Lorient, où vivait sa tante Marguerite Le Guével. Il était suspect à la police qui le surveillait. Lors du procès, le maire de Lorient réservera par contre ses éloges pour la compagnie très variée qui fréquentait alors assidument le salon de sa tante. Parmi les habitués de cette maison, figuraient non seulement des membres de la Marine et de la Magistrature mais aussi quelques personnalités royalistes de premier plan, celles-là même dont, curieusement les noms, seront livrés à la police de Decazes comme complotant contre le gouvernement royal. Avec le Comte de Boderu et le chevalier de Margadel, anciens députés y figuraient le comte Sévère de la Bourdonnaye, lieutenant du Roi à Lorient, MM. de la Boëssière, de Kermoisan, Coroller, anciens chefs de légion, l'abbé Lomenech ancien aumônier des chouans, d'autres encore.

Hyacinthe Antoine du Boderu, âgé alors de 57 ans, est un ancien capitaine de cavalerie. Emigré, il s'était rallié tardivement au régime impérial, qui lui avait confié en 1808 la charge de lieutenant de l'ouvetrie. Son épouse s'était signalée en 1815 par son ardeur à soutenir les combattants de Muzillac. Nommé en 1815 président du collège électoral de Lorient, l'intéressé devait être élu par le collège départemental pour le représenter auprès de la Chambre Introuvable. Mis en disponibilité après sa dissolution, il s'était retiré en son château de Kerdreho en Plouay. De par l'exercice de ses fonctions il était demeuré populaire auprès des paysans. Son ardeur n'avait d'égal que son franc-parler. Ne cachant pas son mécontentement de la nouvelle loi de recrutement, il avait fait imprimer un factum contre la réorganisation de la Garde Nationale destiné à rester confidentiel.

Agé alors de 62 ans, le Marquis de la Boëssière Nennuic comptait également parmi les personnalités les plus en vue du monde royaliste de l'époque. Originaire du Trégor, cet ancien capitaine de dragons au régiment d'Angoulême, émigré, était passé à Londres après la dissolution de l'armée de Condé. Aide de camp du Comte d'Artois, il l'avait accompagné à l'île d'Yeu puis accompli en Bretagne plusieurs missions périlleuses. Revenu sous l'Empire et son château de Malleville près de Ploërmel il avait été commis sous les Cent Jours aux côtés du comte de Floirac préfet du Morbihan au commandement des forces chouannes dans ce département. Il connaissait bien la langue bretonne ce qui expliquait sa popularité. Elu lui aussi membre de la Chambre Introuvable, il était revenu dans ses foyers. Il comptait parmi les amis du comte d'Artois à la direction de la Garde Nationale.

S'il faut croire le récit de Le Guével, la conspiration se serait nouée le 12 juillet 1818. Cette date coïncide curieusement avec l'époque — fin juin — où à Paris, le ministère avait été averti par les soins de la

police, d'un projet de conspiration émanant des généraux Canuel et Donadieu. La manœuvre aurait consisté à se saisir de certains ministres en place et d'imposer à Louis XVIII un nouveau gouvernement. Le commissariat de Lorient avait donc pu en être alerté et avoir reçu de la préfecture certaines consignes secrètes de surveillance à l'endroit des amis du Comte d'Artois. Il n'en fallait pas davantage pour mettre en branle Fortuné Le Guével. Nous le voyons s'aboucher avec un ancien commerçant du Faouët, retiré des affaires, M. Le Gall: lui aussi avait chouanné en 1815: il occupait alors un petit emploi dans les contributions indirectes.

Le 22 juillet 1818, les deux compères se mettaient en campagne. Ils se rendaient au presbytère de Caudan que venaient de quitter trois anciens chouans de la région: Coroller, Lemué et Bellanger, et tentaient d'obtenir du desservant qu'il fit appel au prône à la révolte dans les campagnes voisines. Le lendemain 23, après s'être fait remettre une somme de 42 F. par un fermier de M. du Couëdic, ils gagnaient Berné où ils convoquaient un ancien capitaine de l'Armée Royale, René Loth, à un mystérieux rendez-vous en forêt de Pont-Calleck. C'est alors que les deux complices faisaient part à l'officier d'une incroyable nouvelle: lors d'une partie de chasse le 12 juillet dans cette même forêt des gentilhommes connus et des chouans notoires étaient décidés de passer à l'action. Le Comte du Botderu aurait insisté sur la reconnaissance des grades à exiger du gouvernement royal. A entendre Le Guével, il importait de marcher à bref délai sur le Faouët et d'y prélever des contributions sur les détenteurs de biens nationaux et de là à Gourin pour s'emparer de deux pièces d'artillerie. Dans ce dessein, l'intéressé se rendait chez un ancien partisan Fr. Jacques à Saint-Caradec Hennebont, puis chez Vincent Cras au Saint, de là à Gourin chez Le Guern, ancien chef de canton de l'armée royale, auquel il prédisait la prochaine abdication du Roi au congrès d'Aix la Chapelle et son remplacement possible par... Napoléon II. Cette fois il ne s'agissait plus de substituer Charles X à Louis XVIII mais de courir derechef au secours de Bonaparte.

Il était aisé en effet à cette époque, d'affabuler en amalgamant les uns aux autres deux types de mécontentement parfaitement distincts. Pour rassurer les comploteurs éventuels, notre homme avait laissé entendre qu'il était convenu de demander au cabinet de Saint-James son engagement de soutenir l'insurrection et de donner en cas d'insuccès asile aux rebelles. Tel naguère Kervieu de Mellac à Madrid, Mercier aurait eu en effet l'intention de porter à Londres la bonne nouvelle...

En fait, ce projet avait germé dans la seule imagination de Le Guével. Dès le 27 juillet au soir, nous le voyons quitter Le Saint, avec



Le Gall, dans le dessein de trouver un embarquement sur la côte Nord. Le 28 juillet au soir, les deux voyageurs sont les hôtes à Saint-Pol-de-Léon d'un certain Ridard, ancien militaire de l'armée impériale qui tenait auberge en ce lieu à Saint-Pol. Le Gall se fait inviter par son cousin Le Gac de Lansalut et trouve le moyen de lui emprunter la somme de 200 Francs. A Roscoff, les deux compères apprennent la présence au mouillage dans la baie de Kernic en Plouescat d'un bâtiment en partance pour Guernesey ; ils s'abouchent avec son capitaine Le Teste et quittent Saint-Pol le 1<sup>er</sup> août, non sans avoir chargé l'hôtelier de mettre à la poste une lettre pour le maréchal de Viomesnil auquel reviendrait dans leur pensée le commandement de l'insurrection. Parvenus à Guernesey, ils demandent immédiatement leurs passeports pour Londres ; le gouverneur exige toutefois qu'ils fassent connaître par écrit à Lord Seymour les motifs de leur demande. A Londres, Le Guével n'a de cesse de rencontrer le ministre de l'Intérieur du gouvernement anglais. Comme il le répétera plusieurs fois, il se considère comme chargé d'une mission spéciale confiée primitivement à Mercier, qui est de sonder les intentions de ce gouvernement. Hélas, il échoue. Lord Seymour fait connaître aux intéressés qu'il ne leur accordera aucune audience, tant qu'il ne lui aura pas remis une pièce constatant les vœux et intentions des Bretons, revêtue des signatures des principaux chefs. Le Guével en était bien incapable.

Entre temps, en effet, la pseudo-conspiration avait bel et bien avorté. Ayant eu vent des bruits qui couraient dans le pays, M. de Botderu avait convoqué J. Loth et appris de lui ce qui s'était passé lors de l'entrevue du 24 juillet chez Papot. Sur le champ, il en avait conféré le 3 août, en son manoir de Saintigeon près du Faouët avec le Marquis de la Houëssière. Coroller, le juge de paix et un officier de la gendarmerie royale, et décidé d'en référer au Marquis de Guer, préfet du Morbihan, en lui demandant de faire appréhender les coupables par la Garde Nationale.

Leur mission ayant échoué, les deux conjurés étaient de retour à Dunkerque, le 4 septembre dans le dénuement le plus complet. C'est alors qu'ils demandèrent à rencontrer le commissaire de police du port. Ils prétendaient en effet lui révéler des faits de la plus haute importance dans l'intérêt de la France et demandaient à être dirigés sur Paris au plus tôt et à être mis en présence de Decazes lui-même pour le mettre au courant d'un complot menaçant pour le Trône. Cette grave révélation était accompagnée d'une demande d'argent, de 150 livres. Surpris de leur assurance, le commissaire après avoir fait fouiller les deux chouans, les expédiait à la prison de Compiègne. C'est là que Le Guével se décida à compléter par écrit sa révélation.

A l'entendre, les conjurés avaient l'intention d'envoyer à Paris, sous la conduite de Rohu un détachement de chouans du Morbihan pour effectuer un coup de main sur les ministres. Ces derniers auraient été dirigés non pas à Vincennes mais à Noyal-Pontivy, où ils devaient être placés sous la garde de Julien Guillemot. Ce serait l'heure marquée pour le soulèvement général. Sévère de la Bourdonnaye s'assurerait de la garnison de Lorient; la liaison serait assurée avec l'intérieur par M. de La Voltais, chef de la légion du département tandis que la Goublaye marcherait sur Vannes: si le roi voulait conserver la Charte, on le déposerait et on offrirait la Couronne au Comte d'Artois. Au pis aller la Bretagne se soulèverait séparément. La Normandie suivrait son exemple, assurée comme elle du soutien de l'Angleterre. Il ne faut pas s'étonner de cette note bien bretonne germée dans l'imagination de Le Guével. Les libertés perdues par l'ancien duché depuis 1789 demeuraient un facteur d'opposition permanente, non seulement chez les libéraux, mais dans les milieux catholiques traditionnels.

Si ces derniers restaient méfiants, les premiers n'avaient point désarmé. Fille de l'entente ancienne des Fédérés de Rennes et de Nantes, l'association Maçonnique des «Chevaliers de la Liberté» s'était manifestée bruyamment en 1815 lors de la signature d'adhésion à l'Acte Additionnel aux Constitutions de l'Empire, mis en place au retour de l'île d'Elbe, pour complaire à la bourgeoisie républicaine héritière de la Révolution. Elle se manifestait depuis lors sous la forme d'une opposition sourde face aux inobservations possibles de la Charte. Il ne faut donc pas s'étonner que Le Guével ait pu jouer habilement de ce double mécontentement propre à la Bretagne, ancien pays d'Etats. Ayant échoué il ne restait plus à l'intéressé que de passer aux aveux, en jouant les auxiliaires de la police jacobine, selon les vœux secrets de la police de Decazes.

Après un bref séjour à Saint-Pélagie, les deux complices étaient transférés à Lorient où ils demeuraient au secret pendant près de vingt jours. C'est là que se produisit un second coup de théâtre: la rétractation de Le Guével: «Jusqu'à ce moment tout ce que j'ai avoué depuis mon arrivée est faux, *si ce n'est ce que j'ai dit de mes projets*». L'inculpé s'emploie désormais à innocenter Le Gall. Il ne tarde pas à revenir sur sa rétractation, la mettant cette fois sur le compte des pressions de la police à Lorient (7). Manifestement, la police de Decazes était gênée de ces «révélations» importunes. Sachant qu'il serait jugé par le jury des Assises de Vannes, Le Guével entrevoyait sans doute l'avantage qu'il pourrait tirer de cette procédure, en mettant en contradiction publi-

(7) Léon Le Berre, op. cit., p. 52.



quement les personnes qu'il avait dénoncées. Nous ne disposons pas comme pour Angers du compte rendu des débats qui se déroulèrent devant la Cour de Vannes. Nous savons seulement que Le Loth et Le Guern qui avaient fait l'objet de mandats d'arrêt furent finalement relâchés. Le jury déclara le Guével et Le Gall non coupables de complot; retenant seulement contre eux l'inculpation de propositions non agréées et de machinations avec un gouvernement étranger, il condamna finalement ces derniers à la peine de bannissement.

Quel vice de forme fut invoqué par la défense pour déférer l'arrêt de Vannes à la Cour de Cassation? Nous l'ignorons. On peut se demander toutefois si un jury d'assises était bien compétent pour se prononcer sur des questions de politique intérieure ressortissant de la Sûreté de l'Etat. Problème toujours actuel et qui risque de se poser à nouveau de nos jours depuis la récente suppression de la Cour de Sûreté de l'Etat. Quoi qu'il en soit, la Cour Suprême crut bon de renvoyer finalement l'affaire devant une autre Cour d'Assises, celle d'Angers, escomptant sans doute que les jurés mis à l'abri des pressions locales, pourraient se déterminer avec plus de sérénité.

Si le rapport secret du président de Puyferré ne nous est pas parvenu, nous sommes par contre assez bien renseignés sur les débats d'Angers à travers les comptes rendus du Journal de Maine-et-Loire et ceux, plus sélectifs et plus orientés de l'Organe du Peuple à Rennes, feuille d'opposition au régime. Soixante et onze témoins furent entendus au cours des audiences qui se déroulèrent sans désespérer du 11 au 15 août. La Cour procéda d'abord, en dehors de Le Guével, à l'interrogatoire de Le Gall, dont l'accusation fut finalement abandonnée par le ministère public. Le Président se verra bientôt obligé de mettre fin à une altercation scandaleuse entre l'avocat de l'inculpé et le comte de Botderu, auquel il était reproché d'avoir, en autorisant la divulgation de ses impressions de 1815 sur le recrutement, jeté de l'huile sur le feu de la conspiration. Affirmant à la barre que les armements fournis par l'Angleterre en 1815 ont été utilisés dans la suite à la fonte de cloches et à l'armement de la Garde Nationale, le comte de la Boissière s'étonne des soupçons manifestés en haut lieu sur la fidélité des Bretons. Certes, beaucoup d'entre eux, et lui le premier ne sont pas satisfaits de la marche du gouvernement. Mécontentement oui. Conspiration non. Les témoins interrogés le 13 août affirment tout ignorer de la destination des sommes prêtées à F. Le Guével. Quant à Marguerite Le Guével, elle ne dissimule pas qu'elle était depuis quelques temps en délicatesse avec son neveu. Le réquisitoire du Ministère Public est singulièrement indulgent pour le principal inculpé. Cet homme a pu chercher à exciter ses concitoyens contre l'autorité royale mais sur la réalité de ses pourparlers avec le gouvernement anglais, il n'y a que ses

propres aveux. A Dunkerque, Le Guével a agi de sa propre initiative. Le procureur se range finalement à la thèse de la Boessière non sans critiquer l'imprudence du comte de Botderu (8). L'avocat de l'inculpé s'étonne que son client ait voulu se mettre aux gages de la police en dénonçant au ministre même des faits controuvés. Pourquoi la police n'a-t-elle pas cherché dès l'origine à faire le départ entre le vrai et le faux dans les allégations de Le Guével? Livré à ses rêves politiques encouragé sans doute par les mécontents de tous bords, ce dernier a pu s'illusionner sur le plan d'insurrection. Finalement la Cour sur conclusion négative du jury, se borne à placer l'ancien chouan sous la surveillance de la haute police.

Cette décision indulgente de la Cour provoqua l'indignation du Comte de Botderu, lequel adressait le 16 août une lettre de protestation au journal *Politique du Maine et Loire* où il se plaignait de l'ingratitude de Le Guével à son égard. De fait, ce dernier ne devait pas tarder à être inculpé devant le Tribunal Correctionnel sous la prévention d'escroqueries. Fut-il condamné? Nous l'ignorons. Le personnage était considéré comme indésirable par la police du Royaume et en 1819, il sera autorisé à passer en Angleterre. Il n'y demeurera pas longtemps, car à la fin de cette année-là, il était à nouveau placé sous la surveillance du sous-préfet de Lorient, à la diligence de Chazelles. Le 25 mai, cependant, sans prévenir personne, il rompit son ban et deux jours après, il était arrêté à Nantes où il avait cherché à s'embarquer. Emprisonné d'abord à Vannes, Le Guével, toujours suspect était transféré à la maison d'arrêt de Pontivy où il se trouvait encore en 1822. Entre temps, les troubles de 1819 s'étaient apaisés, mais Chazelles craignait toujours de voir échapper notre homme et que sa fuite ne donnât le signal de nouveaux désordres compromettants pour la légitimité. Nourri au «pain du Roy» dans sa geôle, notre homme continuait à se récrier. Dans un mémoire adressé aux nobles pairs, il se disait victime de l'administration préfectorale. A l'entendre, sa détention était arbitraire et Chazelles se conduisait à son égard «comme un pacha de l'empire ottoman»!! Le 17 juillet 1822, Franchet d'Esperey ordonnait son embarquement pour l'Île de France. On n'entendit plus jamais parler de lui.

Bien des points en effet demeurent mystérieux dans l'odyssée rocambolesque de Le Guével. Dans une lettre écrite plus tard par le comte de Cresolles, successeur à Lorient du sous-préfet Jollivet, il est relaté que l'intéressé était au mieux avec ce fonctionnaire auquel il

(8) «Entre l'homme éclairé qui blâme modérément le gouvernement et le conspirateur qui veut le détruire, il y a, rappelle-t-il, une distance incommensurable» (c/r. d'audience du *Journal Politique du Maine-et-Loire*, 13-15 août 1818).

servait de secrétaire. Le Guével avait déjà été soupçonné dans une lettre au marquis de Guer, prédécesseur de Chazelles, d'« être en relations avec les auteurs des machinations découvertes à Paris au cours de l'été 1818 ».

A ce propos, il convient de laisser la parole au Baron de Vitrolles (9). « M. Decazes, favori du roi ne voyait de danger dans l'Etat que dans notre opposition monarchique. Son premier acte d'hostilité avait été la dissolution de la Chambre le 5 septembre (1816), il était parvenu à rendre ma présence embarrassante au Roi... On frappait mes amis par des destitutions. M. de Chateaubriant venait d'être rayé de la liste des ministres d'Etat à l'occasion de la sortie de son pamphlet (10). « Louis XVIII » poursuit Vitrolles, « aimait assez à se venger sur les siens de ses faiblesses envers ses ennemis. Cette rigueur n'eut pas l'effet qu'on en avait attendu. Elle révolta les esprits au lieu de les soumettre. Le favori s'en prit à la résistance de Monsieur, frère du Roi, et pour s'en personifier le crime, il l'attribua principalement à moi. Monsieur avait certes compris comme moi, les dangers du système qui livrait la Monarchie à des hommes qui n'y portaient ni cœur ni sentiment et j'étais un de ceux avec lesquels il s'ouvrait le plus volontiers... De ces innocentes communications (certains ministres) « effrayaient volontiers le Roi... Monsieur Decazes entretenait S.M. dans cette irritation contre son frère et contre nous. Il en répandait les craintes au dehors et en favorisait les expressions publiques. Il les faisait retentir dans les journaux étrangers tels le Courrier Anglais et la Gazette d'Augsbourg. Les articles qui leur étaient communiqués étaient composés dans le cabinet du ministre de la Police et revenaient au Roi comme l'expression de sentiments publics... Et Vitrolles explique dans quelles circonstances il avait reçu la mission du comte de Bruges, adjoint au Comte d'Artois, d'écrire de sa part quelques pages pour éclairer les trônes voisins sur la situation politique. Cette note secrète, rédigée hâtivement, avait été remise par Vitrolles à l'aide de camp qui s'était empressé d'en lever trois copies pour les cabinets d'Angleterre, de Russie et d'Autriche.

Or, Decazes eut connaissance de ce manuscrit que le comte de Bruges avait eu l'imprudence de faire circuler sans nom d'auteur. Il en fit publier sous le nom de « Note Secrète » une version tronquée de façon qu'elle parut être un appel aux Alliés à prolonger l'occupation de la France. En fait, Vitrolles demandait seulement leur intervention

---

(9) Mémoires, op. cit., p. 306 et sq. M. de Bertier de Sauvigny y a puisé lors de la rédaction de son *Histoire de la Restauration* (Paris, Flammarion, 652 p., 1955, in-8°), p. 189 et sq.

(10) *La monarchie selon la Charte*.



pour faire changer le ministère. Le danger de son argumentation résidait en ce qu'il représentait la situation intérieure du pays comme critique, menant à une nouvelle explosion de jacobinisme. Decazes et les libéraux se saisirent de l'incident pour dénoncer la soi-disant attitude anti-patriotique de leurs adversaires, et Vitrolles fut privé de son poste de ministre d'Etat.

« Nous vîmes alors paraître » écrit plus loin Vitrolles, « dans des journaux anglais une accusation directe à notre adresse. On affirmait que nous adressions aux Cours d'Europe des écrits calomnieux contre le gouvernement du Roi. Fitzjames et Chateaubriant dont les noms étaient désignés par leurs initiales vinrent me trouver avec une lettre adressée au duc de Richelieu, protestant contre ces imputations mensongères ». En effet, dans un avant-propos anonyme, la Note Secrète fabriquée par Decazes était présentée comme le manifeste d'une conspiration ourdie contre le pouvoir royal ». On lisait publiquement cette note au Palais Royal et au Café de Foy. D'après les révélations faites à la police un complot se serait en effet formé entre divers officiers supérieurs sous l'inspiration du général Canuel. Ils devaient arrêter les ministres à Saint-Cloud, ainsi que d'autres personnalités attachées au gouvernement et qui se trouvaient alors au Carroussel d'où le nom de Conspiration du Bord de l'Eau qui lui a été donné par les historiens.

Le Général Simon Canuel, qui avait jadis combattu les Vendéens tenu dans la suite à l'écart par le gouvernement impérial, s'était rallié avec enthousiasme à Louis XVIII, pendant les Cent Jours il avait secondé l'insurrection de la Vendée contre Napoléon. Député à la Chambre Introuvable, il venait, en sa qualité de gouverneur de Lyon, de réprimer avec fermeté les troubles soulevés dans cette ville. Cependant, les reproches insidieux qu'il avait encourus, le mécontentèrent vivement, il n'en fallut pas davantage pour l'englober dans la pseudo-conspiration. Celle-ci reposait en fait sur « les conversations fort incohérentes de quelques militaires sans importance ». La manœuvre de Decazes avait consisté à coudre assez grossièrement la Note Secrète pour en faire un cheval de Troie contre l'entourage du Comte d'Artois ».

« Nos ennemis de toutes couleurs » écrit Vitrolles « s'étaient tellement emparés de tous les organes de publicité qu'ils avaient créé une opinion factice entraînant le Roi, les indifférents, les ambitieux... Les journaux français, les journaux étrangers, tout était envahi ». Abandonné dans cette épreuve par le Comte d'Artois et désireux de venger son honneur, Vitrolles consentit à l'offre spontanée de Chateaubriant. Pour combattre et ramener à lui l'opinion trompée, ce dernier avait lancé un appel de solidarité à ses amis Bretons. Cette initiative sera à l'origine de la parution du « Conservateur ».

Dans son rapport déposé devant la Chambre des Pairs le 12 août 1820, à la suite de l'assassinat du duc de Berry, M. Clausel de Coussergues, reliant l'affaire Le Guével à celles plus connues des soulèvements de Lyon, de Grenoble et du Gard en 1818, met en lumière le rôle capital joué par le ministre Decazes dans la campagne de discrédit lancée cette année-là contre les chefs militaires chargés du maintien de l'ordre dans ces départements (11). En permettant aux opposants de relever la tête d'une manière inespérée, le favori du roi n'avait-il pas désarmé le régime, écœuré et compromis ses meilleurs soutiens, en rendant inévitable la réaction ultérieure de ces derniers ? Leur retour au pouvoir, que d'aucuns ont mis plus tard sur le compte exclusif des ultras les plus bornés, n'était-il pas en fait inéluctable ? A la seconde Restauration, souligne ce magistrat, « par un concours de circonstances à jamais déplorable, ce ministère (celui de l'Intérieur), qui tient dans ses mains les plus secrets ressorts de l'Etat... fut confié à l'ancien ministre de la police de Bonaparte. Il y avait une place d'une haute importance à remplir sous les ordres de ce ministre : c'était celle de préfet de police de Paris. M. Fouché présenta et fit accepter M. Decazes. Bientôt les élections eurent lieu. Malgré les efforts du duc d'Otrante « les assemblées électorales offrirent au gouvernement du Roi des députés pleins de zèle pour la monarchie ».

Fouché ayant alors été contraint de remettre sa démission au Roi, Decazes passa de la préfecture de Police au ministère de la Police Générale. Dès le 18 octobre 1815, le nouveau ministre soumettait à la Chambre une nouvelle proposition de loi, qui devait être votée dès le 29 octobre. Cette loi prévoyant l'établissement de « mesures de sûreté générales » avait cependant fait l'objet de divers amendements. Plusieurs voix s'étaient élevées, en particulier celles de M. Corbières et du Président Chifflet, contre les attributions illimitées dévolues à ce ministre, par voie de circulaires. A ces derniers, Decazes avait répliqué non sans hypocrisie : « Si le pouvoir d'arrêter est conservé aux fonctionnaires qui l'ont déjà, celui de détenir ne l'est par ce projet qu'au ministre, au Conseil et au Roi lui-même. Quant à nous, Messieurs, si nous pouvions être effrayés de l'exercice de ce pouvoir, ne serions-nous pas rassurés par les lumières et la sagesse du Prince Auguste appelé à donner la sanction à nos actes, de ce prince dont la bonté est si grande qu'on a dit que sa clémence est au-dessus de ses pouvoirs... Quoi, Messieurs, c'est ce Prince qui se prononcera et les consciences ne seraient point rassurées... ». C'était retirer au contrôle de la justice pour la confier exclusivement à la police certaines initiatives arbitraires. L'article 3 de cette loi prévoyait en effet que dans les cas où les motifs de

(11) Op. cit., p. 226-261, Affaire Le Guével.

prévention ne seraient pas assez graves pour déterminer l'arrestation, le prévenu pouvait être provisoirement placé sous la surveillance de la haute police. Ce renvoi donnait au gouvernement le droit d'exiger de l'individu placé dans cet état après expiration de sa peine ou, de sa famille, une caution solvable de bonne conduite faute de laquelle ce dernier demeurait à la disposition du pouvoir qui avait la faculté d'ordonner son éloignement d'un certain lieu ou encore sa résidence continue dans un endroit déterminé de l'un des départements du royaume. Dans sa circulaire du 23 février 1816, Decazes engageait les préfets à lui en référer en pareil cas. « Quand il s'agit de l'Etat, le moyen le plus prompt est aussi le plus juste » précisait le ministre qui laissait à ces derniers le droit d'agir de leur chef en cas d'urgence. Le ministre violait aussi la liberté individuelle consacrée par la Charte et se réservait d'intervenir à son gré dans l'exécution de la loi sans en référer à la justice.

C'est alors que l'on vit un des secrétaires de la Chambre, le Breton de Kergolay, supplier le Roi de demander une loi sur la responsabilité de ses ministres. Faisant allusion à l'évasion d'un grand criminel, l'intervenant visait nommément le tout puissant ministre de la police : ce dernier, précisait-il, « emploie l'autorité arbitraire qu'il exerce sur les journaux à y organiser une diffamation systématique contre les principaux religieux et monarchiques et contre la Chambre qui les professe, ce honteux héritage de Fouché, son maître, faiblement contenu encore par notre réunion va prendre... aussitôt après la fin de notre session un développement séditieux dont il est impossible de calculer les suites ».

La Chambre fut dissoute, on le sait au milieu de ses travaux. Bientôt, éclatèrent les troubles de Grenoble et de Lyon ; c'est alors que l'on vit le ministre qui n'avait point prévenu de telles séditions, quand il en était encore temps, expédier brusquement l'ordre d'exécuter vingt et un inculpés alors que cinq d'entre eux avaient été recommandés à la miséricorde du Roi par les juges, à la demande du général Donnadieu lui-même.

La faiblesse et l'arbitraire dont avaient fait preuve les créatures de Decazes ne pouvaient que froisser profondément les militaires responsables de l'ordre dans les provinces. « Les intrigues de la police ont mis les partis en présence » devait affirmer par la suite un membre de la Chambre des Pairs. *Elles ont ranimé des factions* prêtes à s'éteindre ; l'opinion qui devenait excellente a sensiblement rétrogradé vers les principes révolutionnaires. Les royalistes ont été consternés et comment ne l'auraient-ils pas été à la vue de ces commissaires de police parmi lesquels ils remarquaient des hommes trop connus dans la Révolution et pendant les Cent Jours... ». Pouvaient-ils croire que de tels agents aient pu être choisis comme apôtres de la Légimité?



L'expérience prouvait en effet que lorsque les agents de Decazes ne dominaient pas une assemblée électorale, ils tentaient, pour briser les royalistes fidèles, d'y opérer des scissions qui bénéficiaient toujours à des personnalités connues pour leur opposition secrète au régime des Bourbons. Dans 48 départements, les monarchistes résisteront à ces pressions. C'est alors qu'ils seront qualifiés par leurs adversaires d'«ultra-royalistes», expression apparemment nouvelle dans l'histoire de France et appelée, on le sait, dans la suite au plus grand succès. Nous la voyons apparaître en effet pour la première fois, dans un billet anonyme glissé dans la correspondance du Times du 27 juin 1818: «Les ultras» — *Ce parti anti-français expirant* — sont d'après les bruits les plus accrédités «chargés des plus noirs desseins». Selon le Statesman du 27 juin, le but poursuivi par les conspirateurs était de changer dans la famille royale l'ordre de successibilité du trône par les moyens les plus violents. Était-il nécessaire d'user pour compromettre les anciens chouans d'hommes aussi discrédités que Le Guével? Ce dernier, on le sait, ne jouissait pas plus que Billard de Vaux de la confiance des chefs royalistes.

Clausel de Coussergues aura beau jeu de relever ces graves incohérences (12). A l'accusation de trahison, se joignait celle non moins grave, de sa responsabilité dans l'absence de surveillance qui avait permis l'attentat de Louvel, le 13 février à l'Opéra.

On l'oublie trop souvent, la Monarchie selon la Charte était un régime constitutionnel qui loin de battre en brèche la liberté individuelle, instituait une responsabilité personnelle des ministres devant les Chambres. En effet, le gouvernement de la Restauration n'avait point institué de Cour de Sûreté de l'Etat, il laissait aux jurys d'Assises le soin, toujours délicat de juger du mobile du crime commis. Il ne faut pas s'étonner que dans des affaires aussi troubles, ces juridictions de droit commun aient cherché à user de leur mieux des circonstances atténuantes. C'est ce que fit la Cour d'Angers dans l'affaire Le Guével en présence des manipulations dont ce dernier avait sans doute été la victime.

L'affaire le Guével illustre la persistance en Bretagne sous la Restauration d'un personnel policier et de méthodes arbitraires héritées des régimes précédents et en particulier de l'Empire. Fouché et Rovigo, Réal et Desmarets et au-dessous des hommes aussi méprisables que Dubois, Maingaud et l'ancien horloger Vayrat, tels furent cette époque, on le sait, les véritables ministres de la France, ceux qui disposaient du repos et de l'honneur des citoyens. En tout personnage arrêté, ils inclinaient à voir un conspirateur et quiconque avait subi de

(12) Clausel de Coussergues, op. cit., p. 14 à 41.

leur part un interrogatoire fut-il reconnu innocent, par les tribunaux, était exposé à être retenu captif par mesure de haute police. En se couvrant de la seule autorité du Roi, Decazes, loin de restaurer la confiance en la Monarchie, n'était parvenu qu'à se couper, en Bretagne de ses principaux soutiens. En mettant en cause indirectement l'honneur et la fidélité des Bretons qui avaient combattu pour le retour du Trône, ce ministre zélé n'avait fait que perpétuer les procédés de l'ancien régicide Fouché: « Avec les révolutionnaires, nous nous entendrons toujours, c'est un peu plus ou un peu moins de concessions à leur faire » avait écrit ce dernier, « avec les royalistes, il n'en est pas ainsi: *« ils nous détestent de longue date, il faut donc les perdre dans l'esprit du roi »*. Cette politique, en dépit du départ rapide du ministre n'avait que trop réussi. Le résultat de ces maladresses en provoquant le retour au pouvoir des défenseurs intransigeants de la légitimité, devait peser lourd dans l'histoire complexe et encore trop ignorée de la Restauration.

Michel DUVAL.